

## Motion

### Aménagement d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville : Une accessibilité facilitée à la population

De nombreux travaux visant à entretenir différents bâtiments communaux ont été planifiés et listés dans la demande de crédit-cadre soumise au vote de l'assemblée.

En parcourant cette liste, notre groupe s'est interrogé sur les interventions prévues à l'Hôtel de Ville.

En effet, la demande d'aménagement d'un ascenseur dans le bâtiment est récurrente, tant au niveau des employés communaux, des membres du Conseil de Ville que des citoyens.

Il est utile de rappeler que la teneur de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées demande d'adapter les bâtiments publics.

*La « LHand » demande de créer des conditions générales de vie en société qui permettent aux personnes handicapées de mener leur existence sans l'aide de tiers et de se libérer ainsi d'un sentiment de dépendance et donc de créer des conditions propres à faciliter aux personnes handicapées la participation à la vie de la société, en les aidant notamment à être autonomes dans l'établissement de contacts sociaux, dans l'accomplissement d'une formation et dans l'exercice d'une activité professionnelle ou politique.*

En 2003, le Conseil de Ville avait décidé de repousser la réalisation de ce projet, le jugeant trop coûteux ainsi que non prioritaire. Cependant, il avait été souligné qu'il ne devait en aucun cas tomber aux oubliettes. Près de vingt années plus tard, par soucis d'inclusivité et d'accessibilité aux différents services de l'administration communale, il nous paraît capital d'accéder à cette requête de la population, en l'incluant dans la planification des travaux envisagés pour ce lieu.

Les personnes à mobilité réduite sont fatiguées de devoir constater ce manque de considération.

Nous demandons donc au Conseil communal d'inclure l'aménagement d'un ascenseur dans le cahier des charges de l'entretien des bâtiments communaux, dont la portée s'étendra sur les années 2022 à 2025.

Au nom du groupe Chrétien Social Indépendant

Zoé Scrima

Delémont, le 25 avril 2022

  
  
  
